



Incendie un chalet

Par Nad0612

Bonjour

Un incendie d un chalet chez ma voisine à explosé et a cause un un incendit , il a cause des dommages chez moi ma clôture en bois . Est ce bien elle qui doit faire fonctionner son assurance

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Faites une déclaration à votre propre assurance.
Les assureurs s'arrangent entre eux, c'est VOTRE assureur qui vous rembourse vos dégâts, selon contrat.

Par Nad0612

Et si notre jardin pas assuré

Par yapasdequoi

alors vous ne serez pas indemnisé, sauf à assigner la voisine au tribunal.